

*Louise + l'opie
Compte 28.2.58*

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Séance du Samedi 15 Février 1958

PAIEMENT D'une
GERBE

58024

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quinze février, à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocation faites le 11 Février 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gausse, Barrot, Counil, Guillaud, Camblong, Brotreau, Barrière Domocq, Pouget, Etcheber, Bourdeille, Harteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua

Représenté : M. Rochedereux par Melle Fouché.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre)

M. le Président déclare alors la séance ouverte

A l'occasion du décès de M. CHARRIER, premier Adjoint au Maire de La Rochelle, une gerbe a été offerte par la ville de Royan

Le Conseil Municipal

décide qu'il y a lieu d'imputer sur le chapitre XXXI, Dépenses imprévues 1958 la somme de 5.300 frs montant de la gerbe .

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 20 FEV. 1958

Le Sous - Préfet : Illisible.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 27 Fév. 1958

Le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]